

La résolution 122(V) de la CNUCED\* a confié aux participants de cette conférence la finalisation et l'adoption d'un nouveau programme substantiel d'action dans le cadre de la stratégie internationale du développement pour les années 80. Ainsi, la présente conférence répond au cri du coeur des pauvres, de ceux qui voient brimés leurs propres espoirs d'une vie meilleure et de ceux qui vivent avec la hantise encore plus terrible de voir la vie de leurs enfants subjuguée par cette même pauvreté. Les projections pour les années 80 contenues dans les récents rapports de la Banque mondiale et de la CNUCED ainsi que ceux de la Commission Brandt et des experts du Commonwealth font ressortir de façon très nette que ce sont les pays plus pauvres, et plus particulièrement les moins avancés, qui sont les plus vulnérables et dont les perspectives sont les plus sombres.

Comme mon premier ministre l'a récemment déclaré à Nairobi, sans des infusions massives d'aide de l'extérieur, les pays les plus pauvres du monde ne peuvent espérer venir à bout de la pauvreté parmi leur population dans un avenir prévisible. Dans ce contexte, le Canada a annoncé à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'il relèverait le niveau de son aide publique au développement. Il s'est engagé à consacrer, d'ici à 1985, 0,5 % de son PNB à l'APD,\*\* et il tend maintenant vers cet objectif. En outre, il a promis de faire tout en son pouvoir pour atteindre, d'ici à 1990, la cible de 0,7 % du PNB fixée dans la Stratégie internationale du développement.

De longue date, la politique d'aide du Canada met l'accent sur l'assistance aux plus démunis. À l'heure actuelle, plus de 75 pour cent de notre aide bilatérale est destinée aux pays à faible revenu, et plus du tiers de notre APD bilatérale est allée aux moins avancés en 1980. Cette aide est bien répartie entre les pays les moins avancés de toutes les régions du monde. Nous avons la ferme intention de maintenir ce principe de la concentration dans les années à venir. En outre, au fur et à mesure que s'accroîtront au cours de la présente décennie les niveaux globaux d'aide canadienne au développement en accord avec cet engagement de mon gouvernement, le volume de l'aide consentie aux pays les moins avancés grossira en termes réels.

Dans l'optique de cette politique, le Canada attache une grande importance au rôle des organisations multilatérales et des institutions financières internationales. Le solide appui accordé à ces institutions par

---

\* Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

\*\* Aide publique au développement